



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des parents d'enfants malades

Question écrite n° 41959

Texte de la question

Mme Constance Le Grip attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'un meilleur accompagnement des parents face aux pathologies graves et accidents de la vie de leurs enfants. L'annonce d'une pathologie lourde ou d'un accident de la vie chez un enfant comme chez un adulte engendre un terrible bouleversement au sein de la famille. Malheureusement, il apparaît que les dispositifs mis en place pour accompagner les adultes dans ces épreuves ne s'appliquent pas aux parents d'enfants victimes de ces mêmes situations. Cela crée une inégalité dans l'accompagnement de ces familles. Pourtant lorsqu'un enfant est touché, les parents le sont au même titre. En effet, un adulte bénéficie de dispositifs protecteurs tout au long d'une grave maladie ou d'un accident, notamment concernant l'emploi ou le logement. Or les parents d'enfants malades n'étant pas accompagnés de la même manière, ils sont confrontés à des inquiétudes supplémentaires : peur du licenciement, baisse ou perte de revenus s'ils sont contraints de quitter leur emploi, hausse des dépenses liées à la pathologie ou à l'accident etc. Par ailleurs, ces familles doivent multiplier les démarches administratives, avec des délais de traitement parfois très longs afin de pouvoir au moins bénéficier de leurs droits en matière d'accompagnement financier, scolaire ou même d'une carte d'invalidité pour leur enfant, ce qui ne répond pas à la soudaineté et l'urgence de la situation. Compte tenu de la détresse de ces familles et des difficultés auxquelles elles sont confrontées, il est impératif de légiférer en faveur d'un meilleur accompagnement de ces familles. Pour rappel, la loi du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade, dite loi Mathys, était déjà une amélioration, mais qui doit aujourd'hui être poursuivie et renforcée. Aussi, elle souhaite savoir si le Gouvernement compte étendre les dispositifs existants pour les adultes aux parents d'enfants malades et victimes d'un accident de la vie, afin de pallier aux inégalités de situations.

Données clés

Auteur : [Mme Constance Le Grip](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41959

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7637

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)